



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 avril 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 avril 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, 1^{er} adjoint.

Etaient présents :

Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marine Schinto, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Vanina Angelini-Buresi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Simone Guerrini, Dominique Carlotti à Aurélia Massei, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Christelle Combette à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Marie-Françoise Gaffory Fau à Charles Voglimacci, Pierre-Laurent Audisio à Pierre Pugliesi, Basiliu Moretti à David Frau, Sébastien Deliperi à Caroline Corticchiato, Jean-François Casalta à Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Laurent Marcangeli, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Stéphane Sbraggia, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210429-2021_129-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 11/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du jeudi 29 avril 2021

Délibération N° 2021/129

Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 du budget de la régie du port de plaisance

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué, en qualité de Président de séance.

Monsieur Stéphane Sbraggia expose à l'assemblée :

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équilibres du compte administratif 2020 du budget de la régie du port de plaisance de la ville d'Ajaccio.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 2 022 251.86 €

RECETTES : 2 983 551.46 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : + 961 299.60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 3 799 897.34 €

RECETTES : 5 080 882.27 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : + 1 280 984.93 €

↳ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif 2020 de : + 2 242 284.53 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier du Grand Ajaccio.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	+ 608 067.64	0.00	+ 672 917.29	+ 1 280 984.93
Fonctionnement	+ 1 023 609.22	0.00	- 62 309.62	+ 961 299.60
Total	+ 1 631 676.86	0.00	+ 610 607.67	+ 2 242 284.53

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver et d'adopter le compte administratif 2020 du budget de la régie du port de plaisance et l'ensemble de ses résultats.

De reconnaître et de préciser la sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie,

Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020-144),
- Le vote du budget primitif 2020 intervenu le 20 Juillet 2020 (délibération 2020-161),
- Le vote de la décision modificative n°1 du 23 Novembre 2020 (délibération 2020-275)

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

Considérant ce qui suit :

Que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Que Monsieur Stéphane Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Que Monsieur Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE et ADOPTE

Le compte administratif 2020 du budget de la régie du port de plaisance et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2021.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstentions.

Abstentions : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI